

SUPREMEX ANNONCE LES RÉSULTATS POUR LE T2 2025, UN DIVIDENDE SPÉCIAL DE 0,50 \$ PAR ACTION ORDINAIRE, LE RENOUELEMENT DE SON OFFRE PUBLIC DE RACHAT ET RÉALISE DEUX ACQUISITIONS INTÉGRÉES APRÈS LA FIN DU TRIMESTRE

Montréal (Québec), le 7 août 2025 – Supremex inc. (« Supremex » ou la « Société ») (TSX : SXP), chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'enveloppes ainsi qu'un fournisseur de solutions d'emballage en plein essor, annonce aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2025. La Société tiendra un appel conférence pour discuter de ses résultats, aujourd'hui à 10 h 00 (heure de l'Est).

De plus, la Société a annoncé aujourd'hui le renouvellement de son offre publique de rachat (« OPR ») dans le cours normal des activités, à la suite de l'approbation de la TSX, pour racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1 507 850 de ses actions ordinaires, soit 10,0 % de son flottant d'actions au 28 juillet 2025, pour la période de douze mois commençant le 11 août 2025 et de terminant le 10 août 2026.

Faits saillants du rendement financier du deuxième trimestre et événements récents

- Ventes totales atteignant 66,0 millions \$, en baisse comparativement aux ventes de 69,3 millions \$ enregistrées au deuxième trimestre de 2024.
- Ventes tirées du secteur des enveloppes atteignant 43,8 millions \$, en baisse de 11,5 %, comparativement aux ventes de 49,5 millions \$ enregistrées l'année précédente.
- Ventes tirées du secteur des produits d'emballage et des produits spécialisés atteignant 22,2 millions \$, en hausse de 11,6 %, comparativement aux ventes de 19,9 millions \$ enregistrées l'année précédente.
- (Perte nette) résultat net de 0,3 millions \$, comparativement au résultat net de 2,0 millions \$ enregistré l'année précédente.
- (Perte nette) résultat net de 0,01 \$ par action, comparativement à 0,08 \$, il y a un an.
- Le BAIIA ajusté¹ de 5,8 millions \$, soit 8,8 % des ventes, comparativement à 9,0 millions \$, soit 13,0 % des ventes, au cours du même trimestre de 2024.
- Le 10 juillet 2025, la Société a annoncé la conclusion de la transaction de cession-bail concernant deux propriétés dont elle est propriétaire, situées respectivement à Ville LaSalle, au Québec, et à Etobicoke, en Ontario, pour un produit brut total de 53,0 millions \$, sous réserve de certains ajustements postérieurs à la conclusion de la transaction.
- Le 6 août 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende spécial de 0,50 \$ par action ordinaire. Le dividende spécial sera versé le 25 septembre, 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2025.
- Le 14 juillet 2025, la Société a fait l'acquisition des actifs d'Enveloppe Laurentide, un fournisseur d'enveloppes de longue date situé dans l'Est du Canada, dont elle intégrera les activités à celles du réseau existant de son secteur Enveloppes.
- Le 7 juillet 2025, la Société a conclu l'acquisition de Trans-Graphique, un fournisseur de solutions d'emballage en carton plat principalement destinées au marché des aliments livrés à domicile, dont elle intégrera les activités à celles de son usine de Lachine.
- Le 6 août 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 19 septembre 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 4 septembre 2025.

¹ Mesures ou ratios financiers non conformes aux IFRS. Se reporter à la section sur les mesures non conformes aux IFRS pour les définitions et les rapprochements.

Principales informations financières consolidées (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action et des marges)	Périodes de trois mois closes le 30 juin		Périodes de six mois closes le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
États des résultats				
Ventes	65 957	69 337	136 185	142 605
Résultat d'exploitation	692	3 905	4 470	9 668
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	5 831	8 998	14 660	19 481
Marge de BAIIA ajusté ⁽¹⁾	8,8 %	13,0 %	10,8 %	13,7 %
(Perte nette) résultat net	(309)	1 980	1 611	5 476
(Perte nette) résultat net de base et dilué par action	(0,01)	0,08	0,07	0,22
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	75	2 105	2 227	5 619
Résultat net ajusté par action ⁽¹⁾	0,00	0,08	0,09	0,22
Flux de trésorerie				
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	304	10 222	7 269	15 318
Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	(41)	10 920	6 759	15 653

⁽¹⁾ Mesures ou ratios financiers non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et peuvent donc ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités. Se reporter à la section sur les mesures financières non conformes aux IFRS pour les définitions et les rapprochements.

« Nos résultats du deuxième trimestre ont affiché des performances mitigées dans les deux secteurs d'activité », a déclaré Stewart Emerson, président et chef de la direction de Supremex. « Les activités d'emballage ont connu un autre trimestre solide, grâce à une croissance des revenus à deux chiffres du chiffre d'affaires dans les domaines des cartons pliants et des solutions de traitement des commandes du commerce électronique. Dans le secteur de l'enveloppe, la baisse d'un seul client américain de publipostage a été le principal facteur à l'origine de ce déclin, sans quoi le volume aurait augmenté de 2 % par rapport à une baisse de 3,1 %. Ceci, conjuguée aux pressions sur les prix sur le marché américain et à l'impact sur le volume de l'incertitude liée à la situation de la main-d'œuvre chez Postes Canada, a pesé sur les résultats. Une perte de change hors trésorerie de 1,5 million \$ découlant de la réévaluation des comptes interentreprises a également affecté la rentabilité de la période, éclipsant nos initiatives de réduction des coûts. »

« Pour l'avenir, l'ajout de deux transactions intégrées, l'une dans le domaine de l'emballage et l'autre dans celui de l'enveloppe canadienne, aura un effet relatif immédiat, et notre bilan encore plus solide à la suite de la transaction de cession-bail nous offre une grande souplesse pour mettre en œuvre notre stratégie commerciale et maintenir une croissance rentable à long terme. Comme toujours, nous réitérons notre engagement à créer de la valeur en optimisant les rendements pour les actionnaires par le biais de dividendes et de rachats d'actions, comme le confirme le nouveau programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, » a conclu M. Emerson.

Sommaire des périodes de trois et six mois close le 30 juin 2025

Ventes

Les ventes totales pour la période de trois mois close le 30 juin 2025 se sont établies à 66,0 millions \$, ce qui représente une baisse de 3,4 millions \$, ou 4,9 %, comparativement aux ventes du même trimestre de 2024.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2025, les ventes totales se sont établies à 136,2 millions \$, ce qui représente une baisse de 6,4 millions \$, ou 4,5 %, comparativement aux ventes du même trimestre de 2024.

Secteur Enveloppe

Au deuxième trimestre de 2025, les ventes se sont établies à 43,8 millions \$, en baisse de 5,7 millions \$, ou 11,5 %, comparativement aux ventes de 49,5 millions \$ enregistrées au deuxième trimestre de 2024. Cette variation s'explique par une baisse de 8,7 % des prix de vente moyens par rapport à ceux du deuxième trimestre de l'exercice précédent, qui est principalement attribuable à un portefeuille de produits et à une composition de la clientèle moins favorables dans les marchés américains et canadiens, et à une diminution de 3,1 % du nombre d'unités vendues, qui correspond à la demande de l'industrie. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par un effet de change favorable. Les ventes d'enveloppes représentaient 66,4 % de l'ensemble des ventes de la Société pour le trimestre, comparativement à 71,3 % pour la même période de l'exercice précédent.

Au premier semestre de 2025, les ventes se sont établies à 92,2 millions \$, ce qui représente une baisse de 10,7 millions \$, ou 10,4 %, comparativement aux ventes de 102,9 millions \$ enregistrées au cours de la période de six mois close le 30 juin 2024. Cette variation est attribuable à une diminution de 9,2 % des prix de vente moyens par rapport à la première moitié de l'exercice précédent, en raison des facteurs mentionnés précédemment, et à une baisse de 1,3 % du nombre d'unités vendues par rapport à l'exercice précédent, la baisse au deuxième trimestre ayant été compensée en partie par l'augmentation enregistrée au premier trimestre. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par un effet de change favorable. Les ventes d'enveloppes représentaient 67,7 % des ventes de la Société pour la période, comparativement à 72,2 % pour la même période de l'exercice précédent.

Secteur Emballage et produits spécialisés

Au deuxième trimestre de 2025, les ventes se sont établies à 22,2 millions \$, en hausse de 2,3 millions \$, ou 11,6 %, comparativement aux ventes de 19,9 millions \$ enregistrées au deuxième trimestre de 2024. Cette hausse s'explique par une plus forte demande, correspondant plus étroitement aux conditions économiques dans certains secteurs d'activité par rapport à l'exercice précédent, par de nouveaux contrats conclus avec des clients existants et par une augmentation de la demande d'emballages destinés au commerce électronique, provenant tant de la clientèle existante que de nouveaux clients. Les ventes d'emballages et de produits spécialisés représentaient 33,6 % de l'ensemble des ventes de la Société pour le trimestre, comparativement à 28,7 % pour la même période de l'exercice précédent.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2025, les ventes de la Société se sont élevées à 44,0 millions \$, en hausse de 4,3 millions \$, ou 10,7 %, comparativement aux ventes de 39,7 millions \$ enregistrées au cours de la même période de 2024. Cette variation reflète les facteurs mentionnés précédemment. Les ventes d'emballages et de produits spécialisés représentaient 32,3 % des ventes de la Société pour le premier semestre de 2025, comparativement à 27,8 % pour la même période de l'exercice précédent.

BAIIA² et BAIIA ajusté²

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2025, le BAIIA s'est établi à 5,3 millions \$, comparativement à 8,8 millions \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le BAIIA ajusté s'est établi à 5,8 millions \$, comparativement à 9,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024. Cette diminution, qui reflète une baisse des ventes ainsi qu'une augmentation des frais de vente et d'administration causée principalement par une perte de change de 1,5 million \$, a été atténuée en partie par une baisse des charges d'exploitation. La marge de BAIIA ajusté s'est établie à 8,8 % des ventes, comparativement à 13,0 % pour le même trimestre de 2024.

Pour le premier semestre de 2025, le BAIIA s'est établi à 13,8 millions \$, soit une baisse comparativement à 19,3 millions \$ pour le premier semestre de 2024. Le BAIIA ajusté s'est établi à 14,7 millions \$, soit une baisse comparativement à 19,5 millions \$ pour la même période de l'exercice précédent. Cette diminution reflète les facteurs mentionnés précédemment. La marge de BAIIA ajusté s'est établie à 10,8 % des ventes, comparativement à 13,7 % pour la même période de 2024.

Secteur Enveloppe

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2025, le BAIIA ajusté s'est établi à 6,2 millions \$, comparativement à 8,0 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024. Cette baisse reflète une baisse des prix de vente moyens, en raison d'un portefeuille de produits et d'une composition de la clientèle moins favorables, ainsi que l'effet d'un plus faible volume de ventes sur l'absorption des frais fixes. Ces facteurs ont cependant été atténués en partie par les avantages tirés des mesures d'optimisation annoncées en juillet 2024 et par la mise en œuvre des mesures d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement. Exprimé en pourcentage des ventes sectorielles, le BAIIA ajusté provenant du secteur des enveloppes a atteint 14,1 %, comparativement à 16,2 % pour la même période de 2024.

² Mesures ou ratios financiers non conformes aux IFRS. Se reporter à la section sur les mesures non conformes aux IFRS pour les définitions et les rapprochements.

Pour le premier semestre de 2025, le BAIIA ajusté s'est établi à 14,5 millions \$, soit une baisse comparativement à 18,9 millions \$ pour le premier semestre de 2024. Cette diminution reflète les facteurs mentionnés précédemment. Exprimé en pourcentage des ventes sectorielles, le BAIIA ajusté provenant du secteur des enveloppes a atteint 15,7 %, comparativement à 18,4 % pour la même période de 2024.

Secteur Emballage et produits spécialisés

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2025, le BAIIA ajusté s'est établi à 2,9 millions \$, comparativement à 2,7 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024. Cette augmentation reflète principalement les effets de l'augmentation du volume des ventes sur l'absorption des frais fixes et de la mise en œuvre des mesures d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement. Exprimé en pourcentage des ventes sectorielles, le BAIIA ajusté provenant du secteur des emballages et des produits spécialisés a atteint 12,9 %, comparativement à 13,7 % pour la même période de 2024.

Pour le premier semestre de 2025, le BAIIA ajusté s'est établi à 6,1 millions \$, comparativement à 3,9 millions \$ pour le premier semestre de 2024. Cette augmentation reflète essentiellement les facteurs mentionnés précédemment. Exprimé en pourcentage des ventes sectorielles, le BAIIA ajusté provenant du secteur des emballages et des produits spécialisés a atteint 13,9 %, comparativement à 9,9 % pour la même période de 2024.

Charges corporatives et autres charges non allouées

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2025, les charges du siège social et autres charges non allouées se sont élevées à 3,2 millions \$, comparativement à 1,7 million \$ pour le deuxième trimestre de 2024. Cette augmentation résulte principalement de la perte de change mentionnée précédemment.

Pour le premier semestre de 2025, les charges du siège social et les autres charges non allouées se sont élevées à 6,0 millions \$, comparativement à 3,4 millions \$ pour le premier semestre de 2024. Cette hausse est principalement attribuable à la perte de change mentionnée précédemment et à une augmentation des honoraires professionnels.

(Perte nette) résultat net, résultat net ajusté³, (perte nette) résultat net par action et résultat net ajusté par action³

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2025, la perte nette a atteint 0,3 million \$ (ou une perte nette de 0,01 \$ par action), comparativement à 2,0 millions \$ (ou 0,08 \$ par action) pour le même trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net ajusté a atteint 0,1 million \$ (ou 0,00 \$ par action), comparativement à 2,1 millions \$ (ou 0,08 \$ par action) pour le même trimestre de 2024.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2025, le résultat net a atteint 1,6 million \$ (ou 0,07 \$ par action), comparativement à 5,5 millions \$ ou 0,22 \$ par action pour la même période de l'exercice précédent. Le résultat net ajusté a atteint 2,2 millions \$ (ou 0,09 \$ par action), comparativement à 5,6 millions \$ (ou 0,22 \$ par action) pour la même période de 2024.

Trésorerie et sources de financement

Flux de trésorerie

Des flux de trésorerie nets de 0,3 million \$ ont été générés par les activités d'exploitation au cours de la période de trois mois close le 30 juin 2025, comparativement à 10,2 millions \$ pour la même période de 2024. Cette variation est attribuable à des besoins en fonds de roulement de 4,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2025, par opposition à la libération de 4,1 millions \$ en fonds de roulement durant l'exercice précédent, et à une baisse de la rentabilité lors du présent exercice comparativement à l'exercice précédent.

³ Mesures ou ratios financiers non conformes aux IFRS. Se reporter à la section sur les mesures non conformes aux IFRS pour les définitions et les rapprochements.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2025, des flux de trésorerie nets de 7,3 millions \$ ont été générés par les activités d'exploitation, comparativement à 15,3 millions \$ pour la même période de 2024. Cette variation est attribuable à des besoins en fonds de roulement de 3,4 millions \$ au premier semestre de 2025, par opposition à la libération de 1,5 million \$ en fonds de roulement durant l'exercice précédent, et à une baisse de la rentabilité lors du présent exercice comparativement à l'exercice précédent.

Pour le deuxième trimestre de 2025, des flux de trésorerie³ négatifs de 41 000 \$ ont été enregistrés, comparativement à des flux de trésorerie positifs de 10,9 millions \$ pour la même période de l'exercice précédent. Cette variation est attribuable à une diminution des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2025, les flux de trésorerie disponibles se sont établis à 6,8 millions \$, comparativement à 15,7 millions \$ pour la même période de 2024. Cette variation est attribuable à une diminution des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation.

Dette et effet de levier

La dette totale a diminué pour s'établir à 40,6 millions \$ au 30 juin 2025, comparativement à 43,1 millions \$ au 31 décembre 2024. Cette variation est essentiellement attribuable au remboursement de la dette, résultant d'une génération de flux de trésorerie disponibles. Au 30 juin 2025, le ratio de la dette nette⁴ sur le BAIIA ajusté⁴ était de 1,1x, comparativement à 1,0x au 31 décembre 2024.

Déclaration d'un dividende

Le 6 août 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action ordinaire, payable le 19 septembre 2025, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 4 septembre 2025. Ce dividende a été désigné à titre de « dividende déterminé » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.

Déclaration d'un dividende spécial

Le 6 août 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende spécial de 0,50 \$ par action ordinaire, payable le 25 septembre 2025, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 septembre 2025. Ce dividende a été désigné à titre de « dividende déterminé » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.

Offre publique de rachat (« OPR »)

La Société annonce aujourd'hui avoir reçu l'approbation de la TSX à racheter aux fins d'annulation par voie d'OPR dans le cours normal des activités, jusqu'à 1 507 850 de ses actions ordinaires, représentant environ 10,0 % de son flottant (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX) en date du 28 juillet 2025. Au 28 juillet 2025, il y avait 24 559 869 actions ordinaires émises et en circulation, dont 15 078 500 actions ordinaires constituaient le flottant.

Les rachats dans le cadre du programme de rachat par le biais de l'OPR seront effectués par l'intermédiaire de la TSX et/ou d'autres systèmes de négociation au Canada, s'ils sont admissibles, conformément aux lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières, sur une période maximale de 12 mois commençant le 11 août 2025 et se terminant le 10 août 2026. Le prix à payer par Supremex pour toute action ordinaire sera le prix du marché au moment de l'acquisition. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPR dans le cours normal des activités seront annulées.

Le volume quotidien moyen des transactions sur les actions ordinaires de Supremex au cours des six mois civils complets précédant la date du présent, calculé conformément aux règles de la TSX, est de 21 119 actions ordinaires. Par conséquent, en vertu des règles de la TSX, la Société a le droit d'acheter jusqu'à 5 279 actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen.

⁴ Mesures ou ratios financiers non conformes aux IFRS. Se reporter à la section sur les mesures non conformes aux IFRS pour les définitions et les rapprochements.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, la Société a conclu un plan de rachat automatique d'actions. En vertu de ce plan, le courtier de la Société peut racheter des actions ordinaires qu'il ne serait normalement pas autorisé à racheter en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction volontaires. Les achats seront effectués par le courtier de la Société sur la base des paramètres prescrits par la TSX et les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières, ainsi que des conditions de l'accord écrit entre les parties. Le programme d'achat automatique d'actions a été préapprouvé par la TSX et sera mis en œuvre à compter du 11 août 2025.

Supremex estime que, de temps à autre, l'achat de ses actions ordinaires dans le cadre de l'OPR dans le cours normal des activités constitue une utilisation appropriée et souhaitable des liquidités disponibles pour accroître la valeur pour les actionnaires.

Au cours des douze derniers mois, la Société a racheté 156 800 de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire de la TSX et/ou d'autres systèmes de négociation au Canada dans le cadre d'une OPR dans le cours normal des activités, à un prix moyen pondéré par action de 4,0921 \$. La TSX a approuvé l'achat de 1 294 058 actions ordinaires dans le cadre d'une OPR dans le cours normal des activités pour la période allant du 31 août 2023 au 30 août 2024.

Évènements postérieurs

Le 7 juillet 2025, la Société a conclu l'acquisition de Trans-Graphique, un fournisseur de solutions d'emballage en carton plat situé à Boisbriand, au Québec. Trans-Graphique approvisionne principalement le marché des aliments livrés à domicile et son chiffre d'affaires annuel oscille autour de 5,0 millions \$. Les activités de Trans-Graphique seront intégrées à celles de l'usine de la Société située à Lachine.

Le 10 juillet 2025, la Société a annoncé la conclusion de la cession-bail de deux propriétés dont elle est propriétaire, situées respectivement à Ville LaSalle, au Québec, et à Etobicoke, en Ontario, pour un produit brut total d'environ 53,0 millions \$. À la clôture de la transaction, Supremex a conclu des contrats de location pour ces propriétés d'une durée initiale de 10 ans assortis de trois options de renouvellement de 5 ans. Dans le cadre de la transaction, la Société a utilisé une partie du produit pour rembourser 31,5 millions \$ de sa facilité de crédit et la facilité a été modifiée pour réduire la limite disponible à 70,0 millions de dollars.

Le 14 juillet 2025, la Société a fait l'acquisition d'Enveloppe Laurentide, un fournisseur d'enveloppes de longue date situé à Ville Saint-Laurent, au Québec. Les activités d'Enveloppe Laurentide, dont le chiffre d'affaires annuel oscille autour de 10,0 millions \$, seront intégrées à celles du réseau existant du secteur Enveloppes de Supremex.

Perspectives

La demande pour les produits de Supremex s'est considérablement stabilisée, et ce, malgré le caractère imprévisible du marché en raison de la volatilité économique actuelle, de l'incertitude commerciale persistante, de l'augmentation des tarifs postaux du United States Postal Service et des questions liées aux relations de travail à Postes Canada. Alors qu'elle poursuit son expansion sur le vaste marché fragmenté des enveloppes aux États-Unis, la Société sera de plus en plus soumise aux pressions concurrentielles, mais elle comptera sur sa solide réputation et sa portée géographique pour stimuler les ventes, tout en s'efforçant d'exercer un contrôle proactif de ses dépenses.

La Société continue de se concentrer sur l'optimisation de l'efficacité opérationnelle, de la productivité et de l'utilisation de la capacité dans l'ensemble de son réseau, ainsi que sur l'exploitation de toutes les synergies de ventes et de coûts provenant des récentes acquisitions d'entreprises.

Le 7 août 2025 – Téléconférence pour discuter des résultats du deuxième trimestre :

Une conférence téléphonique pour discuter des résultats de la Société pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2025 aura lieu le jeudi 7 août 2025, à 10 h 00 heures (heure de l'Est). La conférence téléphonique sera diffusée en direct sur le site Web de la Société dans la section Investisseurs, sous Web Diffusion.

Veillez prendre note que la téléconférence sera tenue en anglais. Pour participer à la conférence (professionnels de la communauté d'investissement seulement) ou l'écouter en direct, veuillez appeler les numéros suivants. Nous suggérons aux participants d'appeler au moins 5 minutes avant l'heure de début prévue.

- Participants locaux (Toronto) et participants internationaux : 647 846-8776
- Participants de l'Amérique du Nord : 1 833 752-3804

Une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible sur le site Web de la Société dans la section Investisseurs sous Webdiffusion. Pour écouter un enregistrement de la conférence téléphonique, veuillez composer sans frais le 1 855-669-9658 ou 412 317-0088 et composer le code 3547850. L'enregistrement sera disponible jusqu'au jeudi 14 août 2025.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Les mesures financières non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et peuvent donc ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés et ne doivent pas être considérées comme des alternatives aux mesures de la performance financière préparées conformément aux IFRS. La direction considère ces indicateurs comme des informations pouvant aider les investisseurs à évaluer la rentabilité de la Société et permettre une meilleure comparabilité des résultats d'une période à l'autre.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS sont définies comme suit :

Mesure non conforme aux IFRS	Définition
BAIIA	<p>Le BAIIA représente le résultat avant frais de financement nets, impôt sur le résultat, amortissement des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles.</p> <p>La Société utilise le BAIIA pour évaluer son rendement. La direction estime que cette mesure non conforme aux IFRS permet aux utilisateurs de mieux comprendre les résultats d'exploitation de la Société.</p>
BAIIA ajusté	<p>Le BAIIA ajusté correspond au BAIIA qu'on a ajusté pour en retirer les éléments significatifs qui ne font pas partie du cours normal des activités et/ou ne reflètent pas les dépenses d'exploitation de la Société et ne sont pas indicatifs de la performance opérationnelle de base de la Société. Ces éléments significatifs incluent le cas échéant, mais sans s'y limiter, la charge de dépréciation des actifs, les dépenses de restructuration, l'ajustement de valeur des stocks acquis et les frais liés à l'acquisition d'entreprises.</p> <p>La Société utilise le BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses activités, à l'exclusion des éléments qui ne font pas partie du cours normal des activités et/ou ne reflètent pas les dépenses d'exploitation de la Société et ne sont pas indicatifs de la performance opérationnelle de base de la Société. La direction estime que cette mesure non conforme aux IFRS permet aux utilisateurs de mieux comprendre les résultats d'exploitation de la Société et qu'elle augmente la transparence et la clarté des principaux résultats de la Société. Cette mesure permet aussi aux utilisateurs de mieux évaluer la rentabilité opérationnelle de la Société comparativement aux exercices précédents.</p>
Marge du BAIIA ajusté	<p>La marge du BAIIA ajusté est un ratio exprimé en pourcentage et calculé en divisant le BAIIA ajusté par les ventes.</p> <p>La Société utilise la marge du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de la Société, à l'exclusion des éléments qui ne font pas partie du cours normal des activités et/ou ne reflètent pas les dépenses d'exploitation de la Société et ne sont pas indicatifs de la performance opérationnelle de base de la Société. La direction estime que cette mesure non conforme aux IFRS permet aux utilisateurs de mieux comprendre les résultats de la Société et les tendances connexes.</p>

Mesure non conforme aux IFRS	Définition
Résultat net ajusté	<p>Le résultat net ajusté correspond au résultat net dont les éléments significatifs énumérés dans la définition susmentionnée du BAIIA ajusté ont été retirés, net d'impôts.</p> <p>La Société utilise le résultat net ajusté pour évaluer le rendement et la rentabilité de la Société, sans l'effet des éléments qui ne font pas partie du cours normal des activités, et/ou ne reflètent pas les dépenses d'exploitation de la Société et ne sont pas indicatifs de la performance opérationnelle de base de la Société, net d'impôts. La direction croit que cette mesure non conforme aux IFRS fournit aux utilisateurs une autre façon d'évaluer les résultats de la Société, sans l'effet des éléments qui ne font pas partie du cours normal des activités ou qui ne reflètent pas la performance opérationnelle, ce qui est très utile pour évaluer les activités courantes et les tendances actuelles du rendement de la Société. La direction croit également que cette mesure non conforme aux IFRS permet aux utilisateurs de mieux comprendre les résultats de la Société et d'en améliorer la comparabilité d'une période à l'autre.</p>
Résultat net ajusté par action	<p>Le résultat net ajusté par action représente le résultat net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période concernée.</p> <p>La Société utilise le résultat net ajusté par action pour évaluer le rendement et la rentabilité de la Société, à l'exclusion des éléments qui ne font pas partie du cours normal des activités, net d'impôts, sur une base par action.</p>
Flux de trésorerie disponibles	<p>Cette mesure correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation selon les états consolidés des flux de trésorerie, desquels ont été déduits les ajouts d'immobilisations corporelles et incorporelles, nets de cessions.</p> <p>La direction considère que les flux de trésorerie disponibles sont un bon indicateur de la santé financière et du rendement opérationnel de la Société, parce qu'ils indiquent le montant des liquidités disponibles pour gérer la croissance, pour rembourser la dette et pour réinvestir dans la Société. La direction considère que cette mesure utile offre aux investisseurs une perspective sur la capacité de la Société à générer des liquidités, après avoir effectué les dépenses en immobilisations nécessaires pour soutenir les activités de la Société et la création de valeur à long terme.</p>
Dette nette	<p>La dette nette représente la dette totale de la Société, déduction faite des frais de financement reportés et de la trésorerie.</p> <p>La Société utilise la dette nette comme un indicateur du niveau d'endettement et du levier financier de la Société, puisqu'elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par les liquidités disponibles. La direction pense que les investisseurs pourraient tirer parti de l'utilisation de la dette nette pour déterminer le levier financier d'une entreprise.</p>
Ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté	<p>Le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté représente la dette nette divisée par le BAIIA ajusté des douze derniers mois (« DDM »).</p> <p>La direction utilise ce ratio pour surveiller le levier financier de la Société et elle estime que certains investisseurs se servent de ce ratio comme une mesure du levier financier.</p>

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS :

Rapprochement du résultat net (perte nette) au BAIIA ajusté <i>(en milliers de dollars, à l'exception des marges)</i>	Périodes de trois mois closes le 30 juin		Périodes de six mois closes le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
(Perte nette) résultat net	(309)	1 980	1 611	5 476
Impôt sur le résultat	56	631	857	1 784
Frais de financement nets	945	1 294	2 002	2 408
Amortissement des immobilisations corporelles	1 552	1 730	3 040	3 363
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	1 399	1 478	2 967	2 832
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 668	1 716	3 350	3 425
BAIIA	5 311	8 829	13 827	19 288
Subventions rétroactives liées à la COVID	(71)	—	(71)	—
Frais d'acquisition liés aux acquisitions d'entreprise	56	111	56	111
Dépréciation des actifs	563	75	563	75
(Recouvrement) dépenses de restructuration	(28)	37	285	61
Ajustement de valeur sur stocks acquis par le biais d'une acquisition d'entreprise	—	(54)	—	(54)
BAIIA ajusté	5 831	8 998	14 660	19 481
<i>Marge de BAIIA ajusté (%)</i>	<i>8,8 %</i>	<i>13,0 %</i>	<i>10,8 %</i>	<i>13,7 %</i>

Rapprochement (de la perte nette) du résultat net au résultat net ajusté et (de la perte nette) du résultat net par action au résultat net ajusté par action <i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>	Périodes de trois mois closes le 30 juin		Périodes de six mois closes le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
(Perte nette) résultat net	(309)	1 980	1 611	5 476
Ajustements, net d'impôt				
Subventions rétroactives liées à la COVID	(53)	—	(53)	—
Frais d'acquisition liés aux acquisitions d'entreprise	41	82	41	82
Dépréciation des actifs	417	56	417	56
(Recouvrement) dépenses de restructuration	(21)	27	211	45
Ajustement de valeur sur stocks acquis par le biais d'une acquisition d'entreprise	—	(40)	—	(40)
Résultat net ajusté	75	2 105	2 227	5 619
(Perte nette) résultat net par action	(0,01)	0,08	0,07	0,22
Ajustements, net d'impôt, par action	0,01	—	0,02	—
Résultat net ajusté par action	0,00	0,08	0,09	0,22

Rapprochement des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation aux flux de trésorerie disponibles <i>(en milliers de dollars)</i>	Périodes de trois mois closes le 30 juin		Périodes de six mois closes le 30 juin	
	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	304	10 222	7 269	15 318
Acquisitions d'immobilisations corporelles (nettes des cessions)	(300)	764	(440)	401
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(45)	(66)	(70)	(66)
Flux de trésorerie disponibles	(41)	10 920	6 759	15 653

Ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté <i>(en milliers de dollars, à l'exception des ratios)</i>	Au 30 juin 2025	Au 31 décembre 2024
Dette totale	40 574	43 142
Frais de financement reportés	(124)	(159)
Trésorerie	(2 056)	(1 794)
Dette nette	38 394	41 189
BAIIA ajusté – DDM ⁽¹⁾	35 512	40 333
Ratio dette nette sur BAIIA ajusté	1,1	1,0

⁽¹⁾ Se reporter à la section « Résultats d'exploitation trimestriels sélectionnés » pour plus d'informations sur les résultats de chacun des huit derniers trimestres.

Informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables, y compris, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant le BAIIA, le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le résultat net ajusté, le résultat net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles, la dette nette, le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté⁵, la répartition du chiffre d'affaires entre ses secteurs Enveloppe et Emballage, les dépenses en immobilisations, les versements de dividendes, l'OPR dans le cours normal des activités, le programme d'achat automatique d'actions et l'achat prévu en vue de l'annulation d'actions ordinaires de la Société dans le cadre de celui-ci, et le rendement futur de Supremex ainsi que des énoncés ou des informations semblables sur les circonstances, les attentes, le rendement et les résultats futurs prévus. Les informations prospectives peuvent contenir des expressions comme prévoir, présumer, croire, devoir, viser, avoir l'intention de, s'attendre à, pouvoir, entendre et chercher à, éventuellement employées au futur ou au conditionnel. Ces informations ont trait aux événements futurs ou au rendement futur et reflètent les hypothèses, les attentes et les estimations actuelles de la direction à propos de la croissance, des résultats d'exploitation, du rendement, des perspectives et des occasions futures de l'entreprise, de la conjoncture économique canadienne et de la capacité de l'entreprise d'attirer et de conserver des clients. L'information prospective est fondée sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction ainsi que sur l'information disponible pour Supremex à la date du présent communiqué de presse. Ces hypothèses, attentes et estimations sont abordées tout au long du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et dans la notice annuelle de la Société en date du 20 mars 2025. Supremex prévient que de telles hypothèses pourraient ne pas se réaliser et que les conditions économiques tels que des incertitudes économiques, des ralentissements économiques ou des récessions, ou l'imposition de tarifs douaniers ou de restrictions commerciales pourraient rendre ces hypothèses, bien que jugées raisonnables au moment où elles ont été faites, sujettes à une plus grande incertitude.

Les informations prospectives sont assujetties à certains risques et à certaines incertitudes. Elles ne devraient pas être lues comme étant des garanties de résultats ou de rendement futurs et les résultats réels pourraient différer de manière importante des conclusions, des prévisions ou des projections énoncées dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, entre autres : la diminution de la consommation d'enveloppes, la stratégie de croissance et de diversification, le personnel clé, la pénurie de main d'œuvre, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés, l'augmentation du coût des matières premières, la cybersécurité et la protection des données, la perturbation des activités, la dépendance et perte de relations avec les clients, l'augmentation de la concurrence, les conditions économiques et l'incertitude, le risque lié au commerce international et à l'environnement fiscal (y compris les tarifs, les quotas et les restrictions douanières et autres), la fluctuation des taux de change, la fluctuation des taux d'intérêt, les risques de crédit liés aux créances clients, la disponibilité des capitaux, les inquiétudes concernant la protection de l'environnement, le risque éventuel de litige et l'absence de garantie de verser des dividendes. Ces risques et ces incertitudes sont abordés tout au long du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et, dans la notice annuelle de la Société en date du 20 mars 2025, en particulier dans les « Facteurs de risque ». Par conséquent, la Société ne peut garantir que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se concrétiseront. Les lecteurs ne devraient pas se fier indument à ces informations prospectives, sauf s'ils sont tenus de le faire en vertu des lois applicables en matière de valeurs mobilières. La Société décline expressément toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ou de réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

⁵ Mesures ou ratios financiers non conformes aux IFRS. Se reporter à la section sur les mesures non conformes aux IFRS pour les définitions et les rapprochements.

Le rapport de gestion et les états financiers sont accessibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de Supremex.

À propos de Supremex

Supremex est un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'enveloppes ainsi qu'un fournisseur de solutions d'emballage en plein essor. Supremex compte neuf installations manufacturières réparties dans quatre provinces au Canada et cinq installations manufacturières dans quatre états aux États-Unis, et emploie approximativement 900 personnes. Avec son vaste réseau, Supremex peut fabriquer et distribuer efficacement des produits d'enveloppe et d'emballage qui répondent aux exigences de grandes sociétés nationales et multinationales, d'entreprises de publipostage, de distributeurs, d'organismes publics, de PME et de fournisseurs de solutions. Pour plus d'information, visitez www.supremex.com.

Personne -ressource :

Stewart Emerson
Président & Chef de la direction
investors@supremex.com
514 595-0555, poste 2316

Martin Goulet, M.Sc., CFA
MBC Capital Markets Advisors
mgoulet@maisonbrison.com
514 731-0000, poste 229